



Refus d'adhésion

Par gilloux

Bonjour,

Une association de pétanque qui vient d'ouvrir refuse de me prendre comme adhérent et pourtant elle adhère d'autres personnes.

A t'elle le droit de refuser mon adhésion sans motif valable.

Je vous transmets ce qu'il y a d'inscrit sur les statuts:

"Le conseil d'administration se réserve la possibilité de refuser une adhésion.

Sauf cas exceptionnel examiné et étudié par le conseil d'administration, les cotisations ne peuvent donner lieu à un remboursement partiel ou total".

Avec ce texte je ne comprends pas pourquoi il me refuse.

Pourtant il n'y a jamais eu de différend avec cette association vue quelle débute.

Dans l'attente de vous lire veuillez recevoir mes salutations respectives.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne mettez pas votre vrai nom sur un forum public.

L'association est libre de refuser votre adhésion, mais doit vous le justifier. D'ici on ne peut pas deviner ses motifs.

Peut être un litige antérieur ? un impayé ? une exclusion précédente ? on peut tout imaginer.

Si vous avez des preuves de discrimination, vous pouvez porter plainte, mais ceci ne vous donnera pas plus droit à forcer l'adhésion, vous aurez au mieux une indemnité.

Par Isadore

Bonjour,

Si l'adhésion a été refusée par le conseil d'administration, il n'est pas évident que vous ayez le droit d'obtenir une explication. La liberté associative est très grande, les statuts font la loi. Les statuts accordent ici un pouvoir discrétionnaire au conseil d'administration.